



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIF EUROMORTGAGE

**INFORMATIONS RELATIVES
A LA QUALITE DES ACTIFS FINANCES**

Au 31 décembre 2019

I – PRETS GARANTIS

I-1 Prêts garantis :

CIF Euromortgage est une société de crédit foncier « SCF » régie par les articles L.513-2 à L.513-27 du code monétaire et financier. Elle a pour mission de contribuer au refinancement à moyen long terme des prêts à l'habitat du Groupe Crédit Immobilier de France.

Le présent rapport portant sur la qualité des actifs de CIF Euromortgage est réalisé en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 concernant la publication, par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations ayant trait à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2019.

I-1. Par catégorie de créances, type de contrepartie et type de garantie

Catégorie de créances garanties	Type de contrepartie	Type de garantie	ENCOURS BRUT DES PRETS GARANTIS				PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	TOTAL ENCOURS NET
			Capital restant dû des créances non douteuses	Échéances impayées des créances non douteuses	Capital restant dû et échéances impayées des créances douteuses	TOTAL ENCOURS BRUT		
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	3 502 682 268	696 363	0	3 503 378 631	0	3 503 378 631
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	984 884 625	130 499	0	985 015 124	0	985 015 124
		caution délivrée par un établissement de crédit	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	534 478 185	35 785	0	534 513 970	0	534 513 970
		SOUS-TOTAL 1	5 022 045 078	862 647	0	5 022 907 725	0	5 022 907 725
	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	301 114 647	77 368	0	301 192 015	0	301 192 015
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par un établissement de crédit	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	15 994 447	472	0	15 994 919	0	15 994 919
		SOUS-TOTAL 2	317 109 094	77 840	0	317 186 934	0	317 186 934
		TOTAL	5 339 154 172	940 487	0	5 340 094 659	0	5 340 094 659

I -2. Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation et des encours de prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit, en fonction de la quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Nature des prêts	Encours total	Eligibilité au refinancement par des ressources privilégiées	
		Encours éligible	Encours inéligible
Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	4 788 681 539	4 265 218 626	523 462 914
Prêts cautionnés	550 472 632	440 378 106	110 094 526
TOTAL	5 339 154 172	4 705 596 732	633 557 440

I - 3. En fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
1996	34 324	5	-	-
1997	48 494	8	-	-
1998	669 137	61	-	-
1999	4 755 424	542	-	-
2000	9 649 422	975	667	1
2001	21 890 476	1 314	27 268	4
2002	33 345 474	1 853	49 588	6
2003	75 465 281	2 673	527 808	25
2004	115 982 728	3 191	1 406 373	67
2005	231 353 910	5 573	5 323 360	152
2006	428 575 972	7 938	20 344 490	942
2007	588 374 469	8 475	40 102 960	1 505
2008	541 498 713	7 305	65 541 605	1 545
2009	449 570 441	6 524	69 600 602	1 475
2010	753 193 310	11 163	103 442 784	2 081
2011	911 463 832	12 209	89 936 012	2 325
2012	526 150 213	6 458	49 444 662	1 601
2013	95 171 359	670	54 845 091	1 978
2014	1 488 560	22	48 528 093	1 707
2015	-	-	1 351 270	30
Total général	4 788 681 539	76 959	550 472 632	15 444

I - 4. En fonction de leur durée résiduelle

Durée résiduelle	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
0	13 794 426	2 114	949 991	287
1	30 801 992	2 412	3 591 403	456
2	44 536 584	2 163	7 506 195	576
3	68 778 638	2 811	10 999 409	667
4	91 898 990	2 983	14 720 234	641
5	122 219 014	3 414	14 860 700	593
6	140 985 677	3 326	24 268 314	1 021
7	184 020 477	4 108	33 102 868	1 342
8	249 897 933	4 831	46 041 911	1 422
9	201 030 565	4 381	40 406 219	1 148
10	194 025 324	3 909	39 161 960	1 046
11	206 087 797	3 820	44 426 059	1 270
12	245 896 811	3 643	44 037 397	1 168
13	239 971 711	3 101	54 527 055	1 350
14	218 316 546	2 626	58 176 458	1 395
15	217 516 486	2 643	33 628 760	343
16	269 095 608	3 028	16 186 598	142
17	293 835 605	3 511	10 741 491	99
18	274 083 064	3 418	8 986 433	88
19	216 254 434	2 609	9 184 754	90
20	188 350 624	1 958	11 268 039	100
21	257 308 411	2 844	8 006 813	76
22	323 402 461	3 256	8 145 568	67
23	223 837 120	2 032	2 865 760	24
24	95 330 277	757	624 564	5
25	33 561 717	244	919 385	10
26	38 322 214	275	1 561 970	9
27	40 128 928	279	816 799	4
28	33 054 276	231	592 704	3
29	17 220 857	120	78 456	1
30	9 251 963	70	88 369	1
31	3 102 627	24	-	-
32	2 668 677	17	-	-
33	93 709	1	-	-
>=40	-	-	-	-
Total général	4 788 681 539	76 959	550 472 632	15 444

I - 5. En fonction de la localisation des biens apportés en garantie

Pays	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement	Prêts cautionnés
France	4 788 681 539	550 472 632
TOTAL	4 788 681 539	550 472 632

I- 6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture

Pondération	Encours mobilisé
100%	550 472 632
50%	0
0%	0
TOTAL	550 472 632

I-7 Répartition des billets à ordre

Néant

II – EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

Nature de l'exposition	France	Etats membre de l'UE	Autres
Expositions directes	0,00	0,00	0,00
Expositions sous forme de garanties	1 081 881 309	0,00	0,00
Total	1 081 881 309,00	0,00	0,00

Outre les expositions sous forme d'achat de fonds d'Etat Français ou de dépôt en compte courant auprès de la Banque de France, les expositions de CIF Euromortgage sur les personnes publiques résultent de la garantie délivrée par la République Française sur les placements par CIF Euromortgage de ses liquidités auprès de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF. Cette garantie a été autorisée aux termes de l'article 108 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et, conformément à la réglementation communautaire, par la Commission Européenne le 27 novembre 2013.

Encours brut des créances et provisions					
Nature	Pays	saines	impayées	douteuses	provisions
Banque centrale	France	920 000 000,00			
Administration centrale	France	161 881 309,00			
Etablissement public	France	0,00			
TOTAL		1 081 881 309,00			

III – TITRES PRIORITAIRES D'ORGANISMES DE TITRISATION ET D'ENTITES SIMILAIRES

CIF Euromortgage ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 31 décembre 2019.

Nature	Encours
Titre	-
Titres Etat	-
Dépôts à terme	-
Dépôt à vue	161 881 309,00
autres (compte BDF)	920 000 000,00
Total	1 081 881 309,00

IV - VALEURS DE REMPLACEMENT

Les valeurs de remplacement s'élèvent à 0€.

V. REMBOURSEMENTS ANTICIPES

Le taux de RA est le rapport entre le montant des RA cumulés sur la période observée et l'encours des prêts en début de période. Ce taux est de 10.03% sur le dernier trimestre 2019.

VI - RISQUE DE TAUX

Tant que le Crédit Immobilier de France est *in bonis*, le risque de taux auquel CIF Euromortgage est exposé est limité puisqu'en face des émissions d'obligations foncières au passif figurent, à l'actif, des prêts sécurisés avec 3CIF, qui produisent les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité, le cas échéant après les swaps des obligations foncières concernées.

L'analyse du risque de taux repose principalement sur une analyse de sensibilité du résultat et de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan suite à une modification de la courbe des taux.

En ce qui concerne la sensibilité :

- du résultat, l'analyse est effectuée avec une translation uniforme de la courbe des taux de +1% sur les 12 prochains mois. Au 31 décembre 2019, la sensibilité du résultat est de 0 euros.
- de la VAN du bilan, l'analyse est effectuée selon les scénarios suivants : une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%, un aplatissement (de +1% taux court terme et -1% taux long terme) et une pentification (-1% taux court terme et +1% taux long terme).
Au 31 décembre 2019, la sensibilité de la VAN est, pour les quatre scénarios, de 0 euros, soit 0.00% des fonds propres.

	LIMITES (K€)	SENSIBILITE (K€)
Sensibilité du résultat		
Sensibilité du résultat courant avant impôt à une translation uniforme de 1% de la courbe des taux sur un horizon de 12 mois.	200	0
Sensibilité de la VAN du bilan		
Sensibilité des opérations de la valeur actuelle nette des opérations de bilan et de hors-bilan à :		
a. Une translation uniforme de la courbe des taux de 2%		
Position à taux fixe	400	0
Position optionnelle	0	0
b. Aplatissement (+1% taux court terme et -1% taux long terme)	400	0
c. Pentification (-1% taux court terme et +1% taux long terme)	400	0
Total sensibilité de la VAN (Max: a, b, c)	400	0

En cas de défaut de la 3CIF, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à CIF Euromortgage qui serait donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et ceux des émissions au passif de la SCF. Ce risque de taux est couvert par deux mécanismes :

- Une gestion appropriée du collatéral apporté en garantie et sélectionné pour couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.

- Toutes les émissions en devises ont été swappées à l'origine pour neutraliser le risque de change.

Par ailleurs depuis février 2017 une série d'opérations ont été réalisées afin d'améliorer la congruence de taux avec la mise en place d'instruments financiers qui transforment certaines Obligations Foncières à taux fixe. Ces opérations ont été renforcées pendant le premier semestre 2019.

VII – COUVERTURE DU BESOIN DE LIQUIDITE A 180 JOURS (M€)

Les actifs et les passifs sont écoulés en principal et intérêts à l'exception de la trésorerie qui ne génère pas de revenu :

- Obligations foncières :

Elles sont amorties suivant leur échéance contractuelle ; pour les obligations foncières assorties d'un call en faveur de CIF EUROMORTAGE mais couvertes par un swap qui peut lui-même être dénoncé par la contrepartie de swap, il est retenu, compte tenu du niveau des taux actuels, l'hypothèse que les swaps seront rappelés et que les obligations foncières correspondantes seront elles aussi rappelés.

- Cash collatéral :

Les sommes reçues en collatéral (« cash collatéral ») (dettes de restitution) sont écoulées suivant l'évolution contractuelle du mark to market, avec toutefois un stress correspondant à la variation maximale sur 30 jours glissants du solde des cash collatéraux sur un historique de 12 mois et écoulé linéairement sur 6 mois.

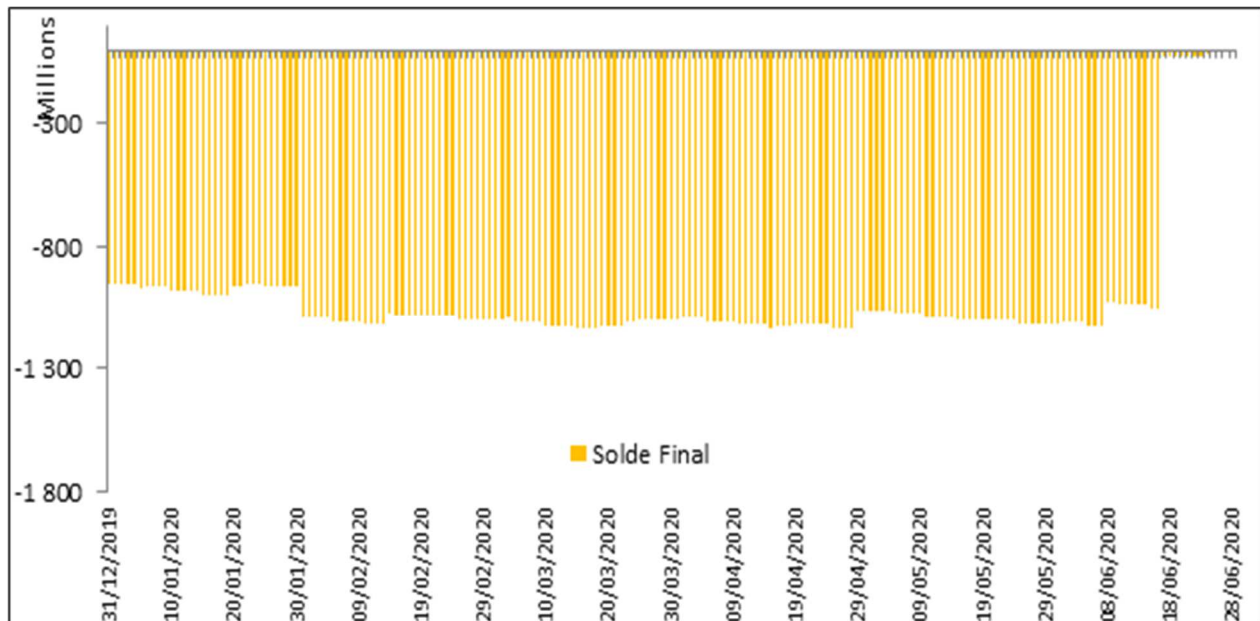
- Prêts immobiliers :

Les flux de trésorerie des prêts garantis (L 211-38) accordés au Groupe Crédit Immobilier de France sont évalués par transparence, et correspondent aux flux liés aux encaissements (en principal et en intérêts) des prêts immobiliers reçus en garantie. Ces prêts immobiliers sont écoulés selon leur échéance contractuelle en tenant compte de remboursements anticipés identiques à ceux utilisés par le Crédit Immobilier de France pour sa gestion actif-passif (taux de RA employé sans douteux est de 5% et reste inchangé pour les années suivantes).

Au 31 décembre 2019, les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci se présentent comme suit :

Par convention, une valeur négative correspond à un excédent de liquidités.

Le solde de trésorerie minimum anticipé sur les 180 jours est de 12 M€.



Par ailleurs il est rappelé que le groupe CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE s'est engagé à déposer, dans les soixante jours qui précèdent, auprès de CIF EUROMORTGAGE les sommes nécessaires afin d'assurer notamment la couverture par avance de toutes les obligations foncières arrivant à échéance. Aucun dépôt correspondant à cet engagement du Groupe Crédit immobilier de France n'est repris dans le calcul de la liquidité à 180 jours.